



Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Comme tout citoyen, tout parent d'élèves, chaque enseignant, personnel d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale espérait cette rentrée 2021 « débarrassée » de la Covid.

Malheureusement, le variant Delta qui a montré sa très forte contagiosité nous impose à nouveau à tous de prévoir un protocole où masque et gestes barrières resteront de rigueur et cette nouvelle perspective de vivre une année sous Covid pèse lourdement sur le moral.

C'est pourquoi les personnels ont des exigences légitimes pour pouvoir poursuivre ce défi de dispenser à tous les élèves un enseignement de qualité dans des conditions optimales de sécurité.

Si on peut mesurer certains éléments encourageants on constate une fois de plus que de nombreuses questions demeurent sans réponse tandis que notre ministre continue de s'adresser directement à l'opinion publique en passant sous silence l'engagement et les difficultés de ses propres personnels pour s'adapter à leur contexte beaucoup plus complexe que ne le laissent penser ses propos.

Les personnels exercent depuis près de 18 mois dans des conditions inédites pour permettre aux élèves de continuer à être accueillis un maximum en présentiel et bénéficier d'un service d'éducation de qualité. Adaptation permanente et réactivité ont été les maîtres mots pour mettre en place les incessantes modifications de règles sanitaires.

Parmi les nombreuses possibilités dont disposait notre ministre pour donner de meilleures conditions d'exercice aux personnels, l'Unsa Education aurait approuvé le déblocage de moyens suffisants pour recruter massivement des enseignants et ainsi faire baisser le nombre d'élèves par classe. Malheureusement ce n'est pas ce que notre ministre a décidé et cela nous oblige à maintenir des seuils encore élevés pour l'étude de la carte scolaire dont nous allons aujourd'hui effectuer les derniers ajustements après les constats de rentrée.

Pendant longtemps le département de la Moselle ne prononçait plus de fermetures en septembre à cause des inconvénients évidents que cela posait dans les écoles qui en étaient victimes et de la dégradation des conditions de travail des personnels concernés. L'absence de moyens semble ne plus autoriser cette pratique et nous sommes donc réunis aujourd'hui pour essayer d'ajuster au mieux cette carte scolaire.

L'Unsa Education qui est demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite réitère la demande faite en février lors de la première mouture de cette carte scolaire 2021, à savoir la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs globaux des écoles comme le stipule la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019.

Si comme nous l'avons compris lors de nos échanges avec Mr Cottet cette prise en compte fera l'objet d'une étude précise qui aboutira à la création de seuils spécifiques dans les écoles qui comptent une ULIS lors de la future carte scolaire 2022, l'Unsa Education qui est force de proposition et soucieuse d'un dialogue social de qualité est prête à participer à tout groupe de travail pour cette future prise en compte réelle des élèves d'ULIS dans les effectifs globaux.

En attendant cette nécessaire évolution, l'Unsa Education espère qu'une souplesse dans la prise en compte des seuils actuellement pratiqués pourra être envisagée dans les écoles qui comptent des ULIS dès aujourd'hui.

L'Unsa Education a bien conscience qu'étant donné les délais importants entre les prévisions et les constats sur le terrain, élaborer une carte scolaire est un exercice plutôt difficile puisque les effectifs peuvent fluctuer, parfois sévèrement sans qu'on ait pu le prévoir. Des ajustements sont donc bien sûr nécessaires mais l'Unsa Education aurait préféré que ces mesures puissent être prononcées dès le début du mois de juillet en accordant une plus grande confiance dans les données fournies par les écoles. Il aurait peut-être été possible d'éviter des fermetures à cette rentrée tout en réalisant des ouvertures là où c'est nécessaire.

Enfin, pour l'Unsa Education, si l'utilisation de seuils d'observation est un moyen pour prendre des décisions, cela ne doit pas empêcher de tenir compte d'autres paramètres qui eux demeurent constants comme par exemple l'environnement social et économique d'une école qui pourrait l'amener à être classée REP mais qui ne l'est pas car lors du découpage initial cela n'était pas justifié alors qu'aujourd'hui cela le serait largement.

L'Unsa Education souhaite donc que les fermetures qui seront prononcées aujourd'hui ne le soient que pour permettre des ouvertures dans des écoles où cela est indispensable et que ces fermetures n'interviendront que dans des écoles où l'impact sur le nombre d'élèves par classe ne soit pas trop important au point d'être quasiment à une situation d'ouverture, quitte à recruter momentanément des contractuels pour l'éviter, sachant que comme nous l'avons déjà énoncé, l'Unsa Education demande plutôt la création de nouveaux postes de titulaires et continuera de le revendiquer auprès de notre ministère car l'utilisation abusive de contractuels ne peut devenir une règle pérenne sans que notre service d'Education ne finisse par en pâtir.

Mesdames et messieurs les membres du CTSD, nous vous remercions pour votre attention.